

# Elus de la liste Agir pour Challes

Commentaires et remarques au sujet du

## Conseil Municipal du 21 janvier 2010

Ce conseil a, à nouveau, fait l'objet de débats tendus entre les représentants de notre liste et le Maire.

Il a débuté par la lecture par le Maire du courrier que nous lui avons fait parvenir et lui demandant de modifier le compte rendu officiel, afin d'être au plus près des discussions du 22 décembre 2009.

Nous demandions à ce que l'intervention de notre liste, par la voix de B Forest, soit replacée à sa place dans l'ordre du jour avec le sens qui a été le sien et que l'on peut relire dans le compte rendu paru dans le Dauphiné Libéré du 25 décembre 2009. Notre intervention se résume ainsi :

« Nous souhaitons que dans la procédure de rénovation du centre ville, la commune prête une attention toute particulière à son bâti ancien remarquable, témoin de son passé. »

Comme à son habitude la réaction du maire a été vigoureuse : une nouvelle fois il s'est déclaré choqué par notre attitude, rappelant que c'est la 6<sup>e</sup> fois que les challésiens font confiance en l'équipe en place. Il rappelle qu'il a été à la pointe du combat en ce qui concerne la défense de l'identité challésienne et de son activité thermale.

Le 1<sup>er</sup> adjoint a poursuivi, faisant référence au Conseil privé du 15 décembre et au document de présentation du PLU : dans les deux cas, dit-il, l'équipe municipale se déclare attachée à la préservation du patrimoine challésien. Au passage, une nouvelle attaque personnelle ponctue son discours pour lui donner un peu plus de force !

Nous précisons que notre demande porte sur le projet de rénovation du centre ville : le 22 décembre nous demandions que dans le cahier des charges destiné aux promoteurs, soit fixée la contrainte de préservation des éléments patrimoniaux emblématiques de Challes, comme par exemple le restaurant Le Savoyard.

A nouveau le maire s'est énervé faisant remarquer notre amateurisme en matière urbanistique. Il s'opposera à marquer de telles contraintes dans le cahier des charges, pour ne se priver d'aucun projet et laisser les promoteurs faire leurs propositions : « le conseil jugera ensuite, et s'il faut ne construire que du neuf on le fera, si c'est le meilleur ! »

On identifie bien sur ce sujet une différence nette entre nos deux listes. D'ailleurs, si l'on se réfère à l'histoire des 20 dernières années de notre commune, c'est le tout déconstruction-reconstruction qui l'a emporté. La préservation du patrimoine historique est bien un discours plus qu'une réalité.

La préservation de l'âme du bâti ancien n'est pas une priorité municipale : les sujets suivants relatifs à la restructuration de la mairie ou au sujet de la maison d'enfants du Parc en sont de nouvelles démonstrations. Au final, notre demande est rejetée. (Mais nouvelle preuve du peu de respect du formalisme, ce n'est pas le CR officiel qui est voté : « le conseil municipal décide à la majorité (...) de ne pas modifier le compte rendu de sa séance du 22 décembre 2009 ». Souvenons-nous que le règlement intérieur du conseil municipal demande l'approbation formelle du conseil précédent.)

Nous revenons à l'ordre du jour.

### **1- Casino de Challes : approbation de l'avenant au cahier des charges.**

Nous votons l'avenant qui de ce fait, est adopté à l'unanimité.

Toutefois, remarquons que le cahier des charges ne nous a pas été remis et la modification nous a été lue. Une nouvelle fois, l'information du conseil municipal est faite à minima !

### **2- Aménagement du centre-ville.**

Le POS actuel n'est pas compatible avec le projet d'aménagement ; il faut donc le modifier.

Le maire propose donc de lancer une procédure de révision simplifiée du POS sans attendre l'adoption du PLU.

Aucun document ne nous est remis. Nous nous en inquiétons, rappelant que lors de la délibération sur la zone Saint Vincent, nous avons eu droit à la distribution de documents (même si nous avons vécu à cette occasion des moments épiques : un premier document nous étant distribué puis repris, une nouvelle mouture nous

étant distribuée ans le même temps ; un document que nous découvrons au même instant qu'il fallait le voter !).

Il nous est répondu que ces documents seront joints à l'enquête publique ; à l'issue de laquelle une délibération sera prise.

Nous demandons pourquoi on ne peut pas attendre la fin de la rédaction du PLU : « il ne faut pas perdre de temps sur ce dossier », telle est en substance la réponse.

Nous rappelons une nouvelle fois notre volonté d'inscrire comme objectif dans le cahier des charges qui sera remis aux promoteurs, la préservation du patrimoine bâti. On nous répond que cette contrainte ne sera pas inscrite car il ne faut pas rebuter les promoteurs si l'on veut faire avancer la rénovation du centre-ville.

Parce que nous jugeons, au-delà de nos différences sur les modalités concrètes, que ce projet de centre-ville doit avancer, nous joignons nos voix à celle de la majorité pour autoriser cette procédure ainsi que le lancement de la consultation des bailleurs sociaux et promoteurs-constructeurs. Toutefois, dans les semaines et mois qui viendront, nous continuerons à demander l'insertion de la clause évoquée ci-dessus dans le cahier des charges.

### **3- Finances publiques.**

Les informations nous sont données oralement.

Nous votons les trois propositions.

### **4- Réaménagement de l'ancienne école élémentaire pour extension de la mairie et locaux associatifs.**

Une consultation d'architecte est lancée sur la base d'une esquisse qui est remise en séance, en nombre limité.

Le maire annonce que la consultation a déjà été lancée !!

Pour ces deux raisons, nous décidons de nous abstenir. **Remarquons que nous ne nous opposons pas au principe des travaux, bien au contraire, mais à la procédure suivie et aux orientations du projet.**

Remarques :

- une fois le conseil fini, à la consultation des documents, nous nous rendons compte du peu de cas qui est fait de l'esthétique extérieure du bâtiment de l'ancienne école élémentaire ; nous regrettons le manque d'ambition esthétique pour intégrer cette aile placée entre les deux bâtiments de caractère que sont le cinéma et le bâtiment principal de la mairie.
- Les locaux anciens de la Mairie ne seront pas rénovés dans ce projet, pourtant l'entrée vers le bureau des secrétaires manque vraiment d'une modernisation de l'espace, notamment pour avoir plus de place (aujourd'hui 5 100 habitants sur Challes).

### **5- Personne territorial.**

Vote à l'unanimité malgré une information partielle !

### **6- Programme de logements sociaux au centre ville.**

Une information est donnée sur les dossiers en cours.

### **Questions diverses.**

1. une information est donnée au sujet des évolutions prévisionnelles des écoles. Baisse des effectifs en maternelle ce qui fait craindre une fermeture de classe. Pour anticiper, les inscriptions sont avancées à février. L'objectif est d'atteindre 162 enfants, ce qui n'est pas impossible. En élémentaire, au contraire, hausse des effectifs : ouverture d'une 12<sup>e</sup> classe : il ne restera plus de salle disponible.
2. Suite à des problèmes d'adresse une pénalité sur une TLE non perçue dans les temps est annulée.
3. Le maire propose à Gisèle Triboulet de représenter la commune dans le réseau « précarité santé mentale ».
4. Le maire demande à B Forest de participer dans le cadre de Chambéry métropole au conseil de prévention de la délinquance et incivilités sur le réseau de transport. B Forest demande à réfléchir avant de donner sa réponse.
5. Enfin, le maire reprend la suite de notre courrier :
  - Il prend en compte, favorablement cette fois, notre nouvelle demande de création de la commission « handicap », obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants.
  - Le maire informe que le diagnostic agricole est consultable en mairie par tout élu ; au détour, il rappelle qu'il refuse un diagnostic qui manque de sérieux (des terrains de Challes sur d'autres communes par

exemple) : « un tissu de mensonges » ; une étude chère à ses yeux pour la qualité du rendu ;

- Au sujet du corridor écologique : le maire se déclare favorable à celui-ci, ..... s'il concerne une faible surface de notre commune ! Selon ses dires, ses contre-propositions auraient été bien accueillies à Métropole Savoie, syndicat chargé de l'élaboration de du corridor Bauges - Chartreuse.
- Béatrice Faure remplacera Maurice Meunier au sein du comité de pilotage du PLU et du centre-ville.
- Mais ce n'est pas tout ; pour clore ce conseil, le maire, avec un malin plaisir, rappelle que les membres des commissions intercommunales ne peuvent être nommés qu'après proposition des communes concernées. Il rappelle à cette occasion la colère qui a été la sienne au moment où il a pris connaissance de notre inscription dans des commissions qu'il n'avait pas inscrites dans les commissions accessibles par son conseil ou qu'il ne nous réservait pas. Cette colère l'a poussé à faire évoluer le règlement intérieur de Chambéry Métropole. Pourquoi notre liste serait-elle plus représentée dans les commissions de l'agglomération que la majorité ?

En réponse, nous lui rappelons dans une déclaration solennelle que ces commissions n'agissent qu'à titre consultatif et que pour nous il ne s'agit pas de porter les débats internes de notre commune dans la sphère de l'intercommunalité et que nous avons toujours été loyaux puisque les informations que nous y obtenions étaient communiquées dans les commissions challésiennes.

Nous trouverions normal que des conseillers de la majorité soient aussi présents dans ces commissions (agriculture périurbaine, développement durable, ...), mais cela n'est pas de notre ressort.

Au final, il revient au maire de prendre ses responsabilités et d'agir comme il l'entendra.